Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 04/10/2024
ID : 087-218706505-20241001-2024_D_058-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 01 Octobre à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 25 Septembre 2024

Étaient présents :
Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :
Catherine GOUDOUD pouvoir à Gilbert ROUSSEAU
Jean-Jacques MORLAY pouvoir à Nicolas BALOT
Céline DUPUY-LEGRAND pouvoir à Gaston CHASSAIN

Étaient absents excusés :
Catherine GOUDOUD, Jean-Jacques MORLAY, Céline DUPUY-LEGRAND

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas BALOT

N°2024/D/058 - **Objet** : **Tarif public : location salle de convivialité du complexe sportif Roger Couderc**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal, que la commune a été sollicitée pour la location de la salle de convivialité du complexe sportif Roger Couderc.

Il convient donc de fixer un tarif pour la mise à disposition de cet espace.

Monsieur le Maire propose un tarif à l'heure de 40 € et un tarif à la journée (9H - 17H) de 200 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'adopter la tarification de 40 € l'heure et de 200 € la journée pour la salle de convivialité du complexe sportif Roger Couderc ;
- d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les structures intéressées.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 01 Octobre

Le Maire,

MAIRIE DE FEYTIAT (Haute-Vienne)

Gaston CHASSAIN.